



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Accords de GUYANE – Relevés de décisions

Compte-rendu de la réunion de suivi de la thématique “Agriculture”

Mardi 22 août 2017 – 10h à 12h

DAAF de la Guyane – Salle 0

Étaient présents :

- Philippe LOOS, SGAR
- Jean-Paul CATANESE, Directeur régional des Finances Publiques
- Franck FOURES, DAAF adjoint
- Florent TABERLET, CM SGAR
- Annie JUSTIN, Préfecture SG
- Jérémy LECAILLE, CM CTG
- Sylvie HORTH, GRAGE
- Jean Pierre DORLIN, GRAGE
- Christian EPAILLY, FDSEA
- Patrick LABRANCHE, Collectif Pou Lagwyann Dékolé
- Roland LEANDRE, Collectif Pou Lagwyann Dékolé
- Murielle MARBOIS, Collectif Pou Lagwyann Dékolé

En préambule, Monsieur LOOS rappelle le cadre de cette réunion, dont l'objectif est d'évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur “agriculture”, signé par la ministre des outre-mer, afin d'en suivre l'application et les évolutions.

Suite à une interrogation du Président de la FDSEA, il est précisé que Madame MARBOIS et Monsieur LEANDRE sont présents non pas en tant que GRAFOGUY, mais en tant que membres du collectif et membres du GRAGE.

Examen conjoint des mesures du relevé de décisions, joint en annexe :

- **27. Assouplissement des règles de contrôle des aides à l'installation des jeunes agriculteurs de l'organisme payeur tout en restant conforme à la réglementation européenne. La rédaction d'un arrêté préfectoral sur la liste des pièces justificatives est attendu sous quinzaine.**

L'arrêté préfectoral a été pris. Aucun cas de blocage ne s'est présenté depuis.

- **28. Abondement du fonds de préfinancement des aides agricoles**

Un travail important a été effectué par les services de l'État (DAAF, SGAR), ce qui a permis un abondement complémentaire du FPF à hauteur de 2 M€, portant le fonds total disponible à 5 M€.

- **29. Compenser les intérêts payés par les agriculteurs pendant la durée du préfinancement par un dispositif de type fonds d'allègement des charges**

Cette problématique peut être considérée comme réglée dès lors que le recours aux cessions de créance fournisseur est possible, ce qui est le cas. La validation formelle de cette possibilité est en cours entre les différents ministères, sachant qu'il n'y a plus de dossiers bloqués par rapport à la problématique des cessions de créance.

- **30. Ouvrir l'accès aux produits financiers de la BPI aux professionnels du monde agricole**

Le ministère des Outre-mer a rencontré les responsables de la BPI qui ont indiqué que le secteur primaire n'entrait pas dans le giron de leurs activités. Il s'agit aujourd'hui d'expertiser si une extension des offres BPI au secteur agricole est possible. Pour ce faire, il sera utile d'identifier plus précisément la nature des besoins.

- **31. Soutien à la modification du PDRG en vue de favoriser l'accès aux aides. La modification est prévue par la CTG sous 15 jours.**

La profession a présenté ses propositions dans deux réunions du COSDA. Les demandes sont nombreuses et doivent être expertisées par l'autorité de gestion. Ce travail n'est pas encore finalisé, et le ministère de l'agriculture a été sollicité sur plusieurs points. Une nouvelle proposition sera faite lors du prochain COSDA, fin septembre.

- **32. Réforme des attributions de foncier agricole : arrêt des cessions foncières à titre onéreux en zone agricole et mise en œuvre d'une commission paritaire pour la gestion des nouvelles attributions issues du domaine privé de l'État. Deux protocoles particuliers sont prévus pour la gestion sur les communes d'Iracoubo et de Macouria.**

Les cessions onéreuses ont été suspendues lorsqu'elles visaient des terrains ayant un caractère agricole. Cela génère toutefois de nombreuses situations de blocage qui devront être examinées dans le détail. Ainsi, la première étape sera la mise en place des commissions paritaires qui permettra de prendre d'avis du maire et de la profession agricole. La seconde étape sera la définition d'une doctrine et d'un système de gestion opérationnel et équitable pour les nombreux cas problématiques. Une mission d'inspection générale spécialement dédiée aux questions foncières est annoncée pour le mois de septembre. Une réunion spécifique sera tenue sur les bases des conclusions de cette mission.

Concernant la commune de Macouria, la mairie a confirmé que les éléments nécessaires au diagnostic étaient prêts. Une réunion tripartite (commune, profession agricole, services de l'État) aura lieu en septembre afin de présenter le diagnostic. Les fonds demandés ont été sollicités auprès du ministère des finances, la réponse est attendue pour fin octobre. Le GRAGE demande à ce que la notion d'équité soit appréciée de manière globale, en prenant en compte les agriculteurs qui ont dû acheter leur terrain.

Concernant la commune d'Iracoubo, des réunions techniques ont eu lieu en juin et en juillet. Elles ont permis d'identifier 91 dossiers concernant 2 000 ha de demandes exprimées.

- **33. Création d'une SAFER pour faciliter la gestion du foncier agricole. Une dotation foncière de 20 000 ha sera cédée à la structure pour constituer son capital.**

Une mission du CGAAER est prévue pour fin septembre ou début octobre afin d'étudier plus précisément les enjeux de terrain liés à la mise en place d'une SAFER, comme l'identification des membres ou l'identification des surfaces concernées par la dotation. La FNSAFER et le ministère de l'agriculture sont encore en négociation sur les modalités financières de la participation de la FNSAFER à cette mission.

- **34. Abondement exceptionnel du budget de la Chambre d'agriculture pour quatre ans afin de renforcer les capacités d'expertise et d'accompagnement des agriculteurs avec une priorité donnée pour le suivi des jeunes agriculteurs**

Concernant le transfert du point accueil installation (PAI) à la chambre, l'arrêté mettant fin à l'agrément de l'ASP pour l'hébergement du PAI est pris. L'appel d'offre destiné à retenir une nouvelle structure a été publié, la chambre d'agriculture doit désormais transmettre une offre.

Concernant la création du pôle juridico-économique, le ministère de l'agriculture profitera d'une mission CASDAR prévue fin septembre pour expertiser la demande de la chambre et définir plus précisément les conditions de sa mise en place. Les fonds nécessaires ont d'ores et déjà été sollicités auprès du ministère des finances, dans la lettre de cadrage budgétaire du ministère de l'agriculture.

- **36. Concertation avec les professionnels agricoles pour la validation d'un cahier des charges de défriche à faible impact dans le cadre de la production de biomasse**

La rédaction d'une première version de cahier des charges est quasiment finalisée. Elle sera présentée au prochain COSDA.

- **37-38-39. Mesures relatives à la mise en œuvre du PDRG.**

Une mission d'inspection s'est rendue en Guyane en mai 2017 afin d'identifier la marche opérationnelle à suivre. En parallèle, un travail important a été conduit par l'ASP au niveau national, permettant de former les opérateurs et d'avancer dans la mise en œuvre des outils. À ce jour, 10 outils sont pleinement opérationnels et 5 outils sont en attente. Le nombre de dossiers engagés est passé de 34 à 115 depuis mars 2017, tandis que le nombre de dossiers payés est passé de 12 à 39. Ainsi, les montants engagés sont passés de 2 à 15 M€ et les montants payés de 300 k€ à 3 M€. Le risque de dégageant d'office fin 2018 est donc a priori écarté. Par ailleurs, le ministère a accepté le renforcement de l'équipe du SEAF de la DAAF, afin de favoriser la bonne mise en œuvre du PDRG.